



LES PROPOSITIONS DE L'UDES →

Conférence sociale - 7 et 8 juillet 2014



SOMMAIRE

L'UDES et l'économie sociale et solidaire.....	p. 4
Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté	p.8
Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes.....	p.12
Accélérer le retour de la croissance par l'investissement.....	p.15
Garantir le pouvoir d'achat par une rémunération équitable	p.18
Rénover notre politique de santé	p.20
Le dialogue social dans le processus de réforme.....	p.24
Annexe - Les adhérents de l'UDES	p.26



L'UDES et l'économie sociale et solidaire



LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Principes

Les organisations de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales) mettent en œuvre un ensemble de principes et notamment :

- ➔ Un but poursuivi, autre que le partage des bénéfices ;
- ➔ Une gouvernance démocratique prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations, définie et organisée par les statuts ;
- ➔ Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- ➔ L'impartageabilité des réserves obligatoires ;
- ➔ Pour les sociétés sous statut commercial : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.

Un poids significatif dans l'économie française

L'économie sociale et solidaire représente 10% de l'emploi en France, 223 000 établissements employeurs, principalement dans l'économie de service et plus de 2,3 millions de salariés. La masse salariale brute versée du secteur atteint près de 58 milliards d'euros.

Avec 78% du volume des emplois, les associations sont le poids lourd de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives représentent 13% du volume d'emplois et les mutuelles, près de 6%.

L'économie sociale et solidaire est particulièrement présente dans les secteurs d'activité suivants :

- ➔ L'action sociale (62% du total de l'activité en France).
- ➔ Les sports et loisirs (55% du total de l'activité en France).
- ➔ Les activités financières et d'assurance (30% du total de l'activité en France).
- ➔ Les arts et spectacles (27,2% du total de l'activité en France).

Le contexte économique pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire

Après une période de relative résilience des structures de l'économie sociale et solidaire face à la crise, le secteur a traversé une période plus difficile à compter de 2011 avant de connaître une stabilisation. Ainsi, en 2010, l'ensemble du secteur enregistrait encore une progression de 2% du nombre de salariés quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. En 2011, cependant, le secteur a connu un tassement significatif de la croissance stagnant à + 0,1 % de création d'emploi.

Avec 84% des établissements employeurs et 78% de l'emploi du secteur, le modèle associatif a connu, entre 2008 et 2011, 2,9% d'emplois supplémentaires. Les **associations** ont cependant été durement touchées en 2011. Cette année-là, le secteur de l'aide à domicile a dû faire face à une perte de 8 500 emplois. En 2012, le secteur connaissait une légère reprise de l'emploi mais les obstacles restent réels. Cette tendance à l'amélioration semble se confirmer en 2013 avec une nouvelle hausse de 0,3%.



Les **mutuelles santé** ont connu un mouvement de fusion depuis plusieurs années qui se poursuit, se traduisant par une réduction du nombre de mutuelles et une réorganisation sectorielle. Aujourd'hui, la branche (assurance et réalisations sanitaires et sociales) regroupe 4 926 établissements employeurs soit 84 889 salariés. 80% des organismes de santé étant gérés par des mutuelles, cela reste un secteur dynamique et qui, avec un âge moyen des salariés à 42 ans, sera particulièrement concerné par les problématiques liées au renouvellement des équipes.

Les emplois actuels présents dans l'ensemble de la branche appartiennent à quatre grandes familles de métiers : la prévention et la promotion de la santé, la protection sociale, la santé-prévoyance, les soins et l'accompagnement et les métiers supports.

Fin 2013, 2 252 **Scop et Scic** (dont CAE – Coopérative d'activités et d'emploi) employaient 45 719 salariés et généraient un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards d'euros en France. Entre 2009 et 2013, le nombre d'entreprises s'est accru de 17 %, leurs emplois de 12,5 % et leur chiffre d'affaires consolidé de 2,3 %. Dans cette même période, 933 Sociétés coopératives et participatives ont été créées, dont 263 au titre de l'année 2013. 65 % des nouvelles entreprises sont issues de création ex nihilo, 19 % découlent de transmissions-reprises d'entreprises et 16 % de transformations d'associations en Scop ou Scic.

Plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé dans les secteurs de la construction, de l'industrie et des services. Lors de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires global a été impacté positivement par les évolutions économiques dans le domaine des services, de la construction, de la gestion des déchets et, dans une moindre mesure, de l'« éducation, santé, action sociale ».



L'UDES, L' UNION MULTIPROFESSIONNELLE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives, fondations).

Créée en 1994, elle fédère aujourd'hui 27 groupements et syndicats d'employeurs (voir page 26) couvrant 14 branches et secteurs professionnels.

Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, soit près d'un salarié sur deux du secteur, l'UDES rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

Les branches et secteurs professionnels fédérés au sein de l'UDES

- ➔ Acteurs du lien social et familial
- ➔ Aide, accompagnement, soins et services à domicile
- ➔ Animation
- ➔ Ateliers et chantiers d'insertion
- ➔ Entreprises de la coopération de production adhérentes à la CG SCOP
- ➔ Foyers de jeunes travailleurs
- ➔ Logement social - PACT
- ➔ Missions locales et PAIO
- ➔ Mutuelle de santé
- ➔ Radiodiffusion
- ➔ Régies de quartier
- ➔ Secteur sanitaire, social et médico-social
- ➔ Sport
- ➔ Tourisme social et familial



L'UDES et l'économie sociale et solidaire

Des missions au service des employeurs de l'ESS

L'UDES a pour missions de :



Fédérer les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises.



Exprimer les positions, les besoins et les préoccupations de ses membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective.



Représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des Pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire.



Négocier et signer des accords collectifs de travail dans le champ multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire (défini par l'accord du 22 septembre 2006, étendu le 1^{er} août 2010).

Les évolutions liées à la loi du 5 mars 2014

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, marque une avancée majeure pour la représentativité des employeurs de l'économie sociale et solidaire.

En effet, dans son article 29 relatif à la démocratie sociale, elle crée officiellement un niveau multiprofessionnel entre les branches et l'interprofession pour l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, et les professions libérales ; niveau qui donne à l'organisation reconnue à ce titre, un statut de partenaire dans le dialogue social national et territorial.

Cette loi établit des relations claires avec les organisations de niveau interprofessionnel. Les employeurs de l'économie sociale et solidaire seront ainsi formellement consultés par le MEDEF, la CGPME et l'UPA, en amont et avant la signature de tout accord national interprofessionnel.

Au-delà, l'UDES demande à siéger de manière permanente dans toutes les instances de consultation et de concertation nationales et territoriales multipartites, au regard de l'importance de son dialogue social, de son poids socio-économique et de sa contribution à l'activité économique.



LES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DE L'UDES À LA CONFÉRENCE SOCIALE

La délégation de l'UDES, qui participera à la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, sera composée comme suit :

➔ **Table ronde n°1 : Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté**

Hugues Vidor Directeur général d'Adessa A Domicile et Vice-président de l'UDES chargé de l'emploi et du dialogue social
Serge Kroichvili Délégué général de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)
Nathalie Chatillon Déléguée générale du Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial (SNAECOSO)

➔ **Table ronde n°4 : Accélérer le retour de la croissance par l'investissement**

Patrick Lenancker Président de la Confédération générale des SCOP (CGSCOP) et Administrateur de l'UDES
Patricia L'excellent Directrice générale de la Confédération générale des SCOP (CGSCOP) et Administratrice de l'UDES
Sébastien Darrigrand Délégué général de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

➔ **Tables ronde n°6 : Rénover notre politique de santé**

Frédéric Gouëdard Administrateur de l'Union des groupements des employeurs mutualistes (UGEM) et Secrétaire général de l'UDES
Yves Vérollet Directeur général de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) et Administrateur de l'UDES
Mohamed Abdelatif Administrateur de la Croix Rouge française et de l'UDES

➔ **Tables ronde n°7 : Le dialogue social dans le processus de réforme**

Stéphane Racz Directeur général du Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale (SYNEAS)
Muriel Vidalenc Directrice générale de la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles (FEGAPEI)
Christine Di Costanzo ... Déléguée générale de l'Union des groupements des employeurs mutualistes (UGEM)

➔ Alain Cordesse, Président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)



Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté



CONTEXTE

Conjoncture économique

L'année écoulée a de nouveau été marquée par une hausse du chômage sans précédent en France. Le pays compte plus de 5,3 millions de demandeurs d'emploi, dont 2 millions de chômeurs de longue durée. Aucune classe d'âge n'est épargnée.

Si les projections récentes laissent entrevoir une amélioration de la conjoncture économique, la politique de l'offre mise en place par le gouvernement ne portera sans doute réellement ses fruits sur le plan de l'emploi qu'en 2016.

L'économie sociale et solidaire a, de son côté, souffert de façon inégale de la crise. Globalement, 2013 a été marquée par une timide reprise de l'emploi (+0,3 %), confirmant la tendance observée en 2012. Si les secteurs mutualistes et coopératifs s'en sortent mieux, les difficultés restent réelles pour les associations.

Dispositifs publics d'emploi

Dès 2012, les entreprises de l'économie sociale et solidaire se sont fortement engagées dans le dispositif « emplois d'avenir ». Ainsi, en 2013, un tiers des jeunes en emplois d'avenir ont été engagés par des structures de l'économie sociale et solidaire.

Le secteur associatif de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale s'est fortement mobilisé dans la création des emplois d'avenir. Le sport et l'animation ont été également à l'avant-garde, avec un objectif d'embauches en emplois d'avenir dépassé : à avril 2014, 15 800 emplois d'avenir avaient été signés depuis le lancement de la mesure. Depuis 2012, les principaux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) de l'économie sociale et solidaire ont financé la formation de près de 10 000 jeunes en emplois d'avenir.



Confirmant l'engagement des employeurs de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'emploi, l'accord du 21 février 2014 sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire prévoit de faire du contrat de génération un outil phare du renouvellement des équipes, enjeu primordial pour le secteur.

Sécurisation de l'emploi et Pacte de responsabilité

Concernant la sécurisation de l'emploi, cinq branches professionnelles parmi les plus concernées par la problématique du temps partiel sont parvenues à un accord en la matière au 30 juin 2014.

Sous l'impulsion du gouvernement, les partenaires sociaux reconnus au niveau national et interprofessionnel ont marqué leur volonté de prendre des engagements fermes en matière d'emploi, en inscrivant au titre du relevé de conclusions du Pacte de responsabilité, des objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes d'emploi, concernant les jeunes et les seniors.

De son côté, dans le cadre du Pacte de responsabilité, l'UDES porte une proposition très forte de réforme de la taxe sur les salaires susceptible de générer la création de 100 000 emplois sur 5 ans.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

1. Relancer la création d'emploi et pérenniser les activités

- ➔ **Soutenir les activités qui créent du lien social et de l'emploi** : la poursuite du soutien à l'emploi dans l'économie sociale et solidaire par les pouvoirs publics doit faire partie intégrante de la stratégie de relance de l'emploi du gouvernement. Il s'agit d'un pari gagnant puisque ces emplois qui correspondent à des activités à fort ancrage territorial (aide et soins à domicile, prise en charge de la dépendance et du handicap, animation socioculturelle), sont par nature non délocalisables et répondent à des demandes sociales fortes et croissantes. Ce soutien doit prendre la forme de politiques publiques fiscales adaptées et de financements à la hauteur des enjeux.
- ➔ **Réformer la taxe sur les salaires au bénéfice des associations et services de soins et d'accompagnement mutualistes** relevant de l'article 1679A du Code général des impôts, par le biais d'une diminution des taux qui concernerait d'abord les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC. Cette mesure vise à compenser les effets induits par l'octroi du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) aux entreprises à statut commercial intervenant sur les mêmes marchés que les associations qui, elles, n'en bénéficient pas. À terme, il s'agira de transformer le CICE en baisse des charges qui profiterait à l'ensemble des entreprises françaises.
- ➔ **Faire évoluer l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)** qui permet une augmentation significative des fonds propres, véritable effet levier pour des plans de financement de reprises d'entreprises en difficulté, notamment en Scop. Ce dispositif est particulièrement utile et pertinent pour pérenniser les entreprises et préserver les emplois. Aussi, conviendrait-il en particulier de mettre en place une procédure dédiée assortie d'une enveloppe consacrée à la reprise d'entreprise en difficulté en Scop.

2. Lutter contre les freins à l'embauche

- ➔ **Moderniser les institutions représentatives du personnel (IRP)** :
 - Réunir les instances de représentation du personnel en un comité unique, pour les entreprises de 50 à 250 salariés, afin de réduire le coût, pour l'entreprise, du passage du seuil de 49 à 50 salariés. Dans le même temps, pour améliorer le dialogue social, il conviendrait de travailler à l'extension de la syndicalisation en France, en créant pour les salariés des incitations à se syndiquer (nouvelles incitations financières et réflexion sur de nouveaux droits).
 - Engager « une réflexion avec les partenaires sociaux sur le relèvement de certains seuils, ou, au contraire, leur abaissement » comme le propose le rapport Pisani-Ferry. L'engagement d'un dialogue sur la modification des seuils doit porter sur deux objectifs : améliorer le dialogue social et favoriser la création d'emplois.
- ➔ **Simplifier le Code du travail** par un renforcement de la cohérence entre les différentes dispositions, une homogénéisation du vocabulaire employé ainsi qu'une réflexion globale visant à réformer les différentes obligations de négocier.



Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté



LES PROPOSITIONS DE L'UDES (SUITE)

- ➔ **Favoriser le déploiement du dialogue social sur les questions économiques** afin d'amorcer une dynamique de cogestion « à la française ». Un meilleur partage des enjeux stratégiques, organisationnels et économiques auxquels est confrontée l'entreprise, permettra le développement d'une culture commune pour les partenaires sociaux, susceptible de nourrir le dialogue social.

3. Poursuivre les mesures de soutien ciblées en faveur des jeunes et des seniors

- ➔ **Tirer les enseignements du bilan de la politique des emplois d'avenir pour réorienter le ciblage ou les modalités de mise en œuvre** sur la période à couvrir : cause du tassement dans certaines régions, analyse de l'accompagnement et de l'accès à la formation proposés par les différents secteurs d'activité, analyse des causes de rupture prématurée de contrats, analyse des sorties d'emplois d'avenir ... tout en confortant les financements des Missions Locales dédiés à l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir et ceux consacrés à leur formation.
- ➔ **Développer les politiques territoriales de l'emploi pour pérenniser les partenariats noués entre prescripteurs et employeurs**, pour réussir l'accès des jeunes aux emplois (dont les emplois d'avenir) et leur formation, dans le cadre d'une coordination territoriale engageant l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires sociaux.
- ➔ **Simplifier et rationaliser des contrats de travail** proches, de manière à en faciliter la lecture pour les employeurs : réfléchir notamment à un rapprochement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour plus de visibilité et d'efficacité en préservant les prises en charge différenciées selon les profils et objectifs visés.
- ➔ **Renforcer l'attractivité du contrat de génération dans les TPE/PME** en cumulant le système de primes existantes avec un dispositif « zéro charge » pour le recrutement de tout senior dans l'entreprise. Il s'agit de donner un signal fort sur ce dispositif qui permet la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- ➔ **Étendre l'idée « un jeune – un senior » du contrat de génération aux projets de création d'entreprise** menés de concert par un senior et un jeune. Des places dans les pépinières ou couveuses d'entreprises pourraient être réservées pour ces projets.

4. Mettre en place des mesures offensives en prévention et en réparation du chômage

- ➔ **Encourager les partenaires sociaux interprofessionnels à se saisir de la question de l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée et des personnes en situation de précarité** (accès à la formation, soutien à la création d'emploi, intégration des demandeurs d'emploi de longue durée dans l'entreprise ...).
- ➔ **Utiliser plus massivement les contrats en alternance comme outil de réinsertion voire de reconversion** (contrat « nouvelles carrières ») pour les seniors demandeurs d'emploi de longue durée : pour cela, bonifier la prime allouée pour les contrats passés avec eux et instaurer une prime à la reconversion.



➔ **Promouvoir le modèle des coopératives d'activités et d'emplois (CAE)** auprès d'un large public (demandeurs d'emploi, étudiants, porteurs de projet, salariés ...) qui peuvent trouver un appui et un accompagnement nécessaires au bon développement de leur projet de création d'activité.

➔ **Favoriser les conditions de retour à l'emploi en proposant des modes de garde des enfants adaptés**, en s'appuyant notamment sur l'offre des services diversifiée du secteur associatif et mutualiste en la matière. Cette priorité devrait être prise en compte dans les politiques publiques en matière de petite enfance par ailleurs créatrices d'emplois (horaires décalés, faible volume de garde, accueil d'urgence ...)



➔ **Développer la mise en situation professionnelle** en entreprise dans les parcours de retour à l'emploi :

- **Miser sur la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)**, qu'elle soit collective ou individuelle, dans une logique d'acquisition de certification : des secteurs comme la mutualité de santé, dans le cadre d'un partenariat avec Pôle Emploi, accompagne des demandeurs d'emploi en POE dans une logique de parcours jusqu'à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). De même, dans l'aide à domicile, l'acquisition de modules de Diplômes d'État est privilégiée, dans le cadre de la POE.
- **Ouvrir l'entreprise aux demandeurs d'emploi**, en valorisant des actions comme le dispositif Evaluation en Milieu de Travail de Pôle Emploi qui est intéressant lorsque le demandeur d'emploi cherche le secteur ou le métier vers lequel s'orienter. Les entreprises accueillant les demandeurs d'emploi dans ce cadre pourraient le voir pris en compte dans le décompte de leur obligation d'accueillir des alternants.

➔ **Capitaliser sur l'insertion par l'activité économique** pour accompagner et former les demandeurs d'emploi de longue durée, dans une démarche de réinsertion, et ainsi leur fournir un revenu d'activité plutôt qu'une allocation chômage, tout en valorisant leur engagement. Les revenus ainsi dégagés alimenteront les comptes de l'UNEDIC grâce aux cotisations chômage payées, amenant une démarche vertueuse.

➔ **Engager rapidement la mesure de fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi** pour davantage d'efficacité et de lisibilité des politiques publiques et un meilleur soutien financier aux travailleurs précaires.



Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes



CONTEXTE

Les dispositions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Alors que la France présente les inégalités intergénérationnelles les plus fortes en Europe, cet écart s'accroît et le nombre de jeunes sans emploi augmente ce qui aura, à terme, de fortes conséquences pour les jeunes, la société et aussi l'économie. Le gouvernement a décidé de faire de la jeunesse l'une de ses priorités d'actions : 2013 a vu l'installation du Conseil national éducation économie (CNEE) dont l'objectif est de rapprocher le système éducatif et les besoins du monde économique, la montée en charge du dispositif « emplois d'avenir » ainsi que le déploiement de l'expérimentation « Garantie Jeunes » dans 10 régions.

Dans le même temps, les difficultés grandissantes des jeunes Européens pour accéder à un emploi ont conduit l'Union européenne à proposer un programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans. Dans ce cadre, 310 millions d'euros bénéficieront à 16 régions françaises d'ici à 2015.

L'engagement de l'UDES sur l'emploi des jeunes

L'UDES travaille, pour sa part, depuis 2012 sur l'emploi des jeunes : cette implication a abouti, le 21 février dernier, à la signature, avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO, d'un accord sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire. Celui-ci prévoit des mesures visant une meilleure connaissance des métiers de l'économie sociale et solidaire par les jeunes, la promotion du CDI auprès des employeurs, le développement des emplois d'avenir ou encore l'outillage des employeurs pour des stages de qualité.

Dans le cadre de cet accord, l'UDES et ses adhérents contribuent de manière significative à une meilleure information des jeunes sur les métiers et secteurs d'activités offrant des débouchés, via notamment des conventions de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale ou avec des promoteurs de l'entrepreneuriat, qui permettent de sensibiliser les jeunes des collèges et des lycées. En outre, la participation active et régulière de l'UDES à des salons des métiers et de l'orientation offre aux jeunes une vision juste et réaliste des possibilités d'insertion professionnelle dans l'économie sociale et solidaire et des formations à suivre pour y parvenir.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

1. Renforcer la synergie école/entreprise et améliorer l'orientation

- **Renforcer le lien école/entreprise en développant la coopération avec le monde professionnel, en impliquant davantage les partenaires sociaux** dans la gouvernance des lycées technologiques et professionnels, au sein des commissions professionnelles consultatives, ou encore dans la mise en place du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).



- ➔ **Diffuser des modules pédagogiques sur l'entreprise, à destination du corps enseignant et des services d'orientation**, afin de faire connaître la diversité des activités, des métiers et des compétences grâce à des rencontres ou témoignages d'employeurs dont ceux de l'économie sociale et solidaire, pour montrer les réalités métiers et les voies d'accessibilité.
- ➔ **Mettre en place une base de données recensant les initiatives de rapprochement du monde économique et de l'école**, de manière à faciliter les collaborations entre les enseignants et les professionnels susceptibles d'apporter leur expérience aux élèves.
- ➔ **Renforcer les témoignages de professionnels sur des métiers et secteurs d'activité** spécifiques auprès de jeunes publics et les parcours d'accueil en entreprise, dans le cadre du Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel (PIIODEMP) instauré par la loi du 8 juillet 2013.
- ➔ **Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprise et aux différentes formes d'entrepreneuriat**, dès l'enseignement secondaire et tout au long de leur parcours vers l'emploi, en les impliquant dans les portages de projet dont les acquis seront transférables dans la vie professionnelle.

2. Développer l'alternance

- ➔ **Stabiliser et renforcer les aides à l'alternance** (apprentissage et contrats de professionnalisation) pour redonner confiance et lisibilité dans le dispositif aux employeurs :
 - **Inciter à un positionnement fort des régions**, par des prises en charge majorées de la part des conseils régionaux sur l'apprentissage, via les primes régionales versées (en remplacement de l'indemnité compensatrice forfaitaire).
 - Pour élever la rentabilité à terme d'une embauche en apprentissage, **l'apprenti pourrait s'engager à rester dans l'entreprise plusieurs années** après la fin de sa formation, sous peine de devoir rembourser une partie des frais engagés par l'entreprise au titre de cette formation.
- ➔ **Valoriser l'apprentissage** au collège dans le cadre d'une session d'information systématique, comprenant des visites de CFA, des témoignages d'apprentis et des visites d'entreprises.
- ➔ **Sécuriser les parcours résidentiels et améliorer la mobilité des jeunes** : prioriser les moyens financiers sur le développement d'une offre de logement et sur l'aide à la mobilité permettant de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en alternance dans un cadre partenarial et une logique de coopération entre bassins d'emploi, le tout coordonné nationalement (adaptation de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) aux problématiques de multi-résidences des alternants, promotion des expérimentations régionales de plate-forme de mobilité et d'e-logement.)
- ➔ **Généraliser le tutorat externe** pour prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage, et ce, dès la signature du contrat. Cette politique de prévention, avec détection précoce des difficultés, serait assurée par un tiers (n'appartenant ni au centre de formation ni à l'entreprise), ce qui permettrait d'assurer une forme de médiation et de ne pas restreindre l'accompagnement à la sphère « insertion professionnelle ».





Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes



LES PROPOSITIONS DE L'UDES (SUITE)

3. Faciliter l'insertion professionnelle

- ➔ **Soutenir la création d'un Conseil National de l'Insertion des Jeunes** : un outil national au service de l'action des Missions Locales et des structures d'accompagnement des jeunes, pour contribuer au développement d'une politique de la jeunesse, rompant avec la segmentation des interventions et l'empilement des dispositifs, résolument orientée vers la participation des jeunes et leur accès au droit commun.
- ➔ **Sécuriser les moyens affectés à la Garantie jeunes** et, sur la base de son bilan, l'étendre à un nombre plus important de bénéficiaires.
- ➔ **Garantir la mise en oeuvre effective du droit à la qualification des jeunes** dans le cadre du compte personnel de formation.
- ➔ **Favoriser l'essor des écoles de la 2^{ème} chance (E2C) et des Établissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE)** pour améliorer les chances d'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- ➔ **Renforcer la valorisation des compétences** acquises et développées par les jeunes ayant effectué un service civique de manière à améliorer l'attractivité de leur profil auprès des entreprises. Le service civique est un outil d'insertion et d'ouverture sociale utile qui doit être promu en tant que tel.
- ➔ **Créer un statut unique d'étudiant de l'enseignement supérieur-salarié**, se substituant aux statuts d'alternant et de stagiaire, dans un objectif de simplification et de professionnalisation des étudiants. Ce statut doit leur permettre, à temps partiel ou complet, de combiner études et travail.
- ➔ **Améliorer l'adéquation des codes ROME avec les réalités métiers** des entreprises. Pour cela, engager un vaste travail de rénovation, permettant notamment l'identification des métiers de l'économie sociale et solidaire. Faire en sorte que les moteurs de recherche des sites d'offres d'emploi permettent l'identification des entreprises de l'économie sociale et solidaire, de manière à accroître la visibilité sur les opportunités de recrutement dans ce secteur.
- ➔ **Renforcer les passerelles entre la formation continue et formation initiale** : en ce sens, il convient notamment de faciliter les passerelles entre compétences acquises dans le cadre de certificats de qualification professionnelle et les référentiels des diplômes d'État et titres professionnels, notamment ceux de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et des Affaires sociales.





Accélérer le retour de la croissance par l'investissement



CONTEXTE

L'économie mondiale va connaître un nouveau souffle et de nouvelles opportunités de croissance avec la vague d'innovation qui vient, issue des progrès et des découvertes notamment dans les domaines des sciences cognitives, de l'intelligence artificielle, des nanotechnologies, des biotechnologies. Cette vague constitue une promesse de retrouver le chemin de la croissance pour le pays et d'investir à moindre coût pour les entreprises.

Pour autant, cette perspective tranche avec la situation économique actuelle de la France. Dans un contexte dégradé, où la crise financière de 2008 fait encore sentir ses effets et porte des conséquences sociales, la France cherche à préserver son modèle en définissant de nouveaux leviers de création de richesse, de croissance et de développement de l'emploi. Ses marges de manœuvres politiques et financières pour y parvenir sont extrêmement limitées. Pour prendre part aux opportunités nouvelles et voir enfin le retour de la croissance, la France doit faire sa mue et miser sur l'entreprise.



LES CONDITIONS D'UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT ET À L'ENTREPRISE

Pour retrouver le chemin de la croissance, la meilleure politique économique en faveur de l'investissement est celle qui permettra de redonner confiance à l'ensemble des acteurs.

➔ **La confiance des entreprises favorisera l'investissement :**

- L'investissement des entreprises françaises est inférieur à celui des principales économies développées. En 2013, en part du PIB, l'investissement dans les biens d'équipement est, en France, de 5%, soit moins que l'Espagne, la zone Euro et l'Allemagne (autour de 6%) ou encore l'Italie (7%).
- La principale réponse au manque d'investissement des entreprises en France a trait à l'environnement fiscal et réglementaire. Pour favoriser l'investissement, la France doit se fixer un objectif de stabilité fiscale et réglementaire.

➔ **Le retour de la croissance va se faire par l'innovation sous toutes ses formes :**

- La capacité des entreprises à porter des investissements de productivité devient clef : l'ensemble des secteurs industriels va être transformé par les innovations scientifiques et technologiques à venir.
- Une politique forte d'investissement en capital humain est nécessaire car la R&D joue un rôle essentiel, de même que la capacité des salariés et des managers à maîtriser et intégrer ces technologies.
- La politique industrielle doit contribuer à faire émerger les innovations : la logique actuelle organisée autour du soutien à 34 filières industrielles doit prendre toute la mesure des innovations à venir - scientifiques, technologiques, économiques et sociales. Cela passe notamment par le soutien aux projets innovants qui peuvent être transverses à plusieurs secteurs et qui s'inscrivent au-delà de la logique des filières.



Accélérer le retour de la croissance par l'investissement

➔ **L'innovation sociale est un facteur de développement à part entière**

- L'innovation sociale est caractérisée par le projet d'une entreprise qui vise à répondre à une demande nouvelle correspondant à des besoins sociaux non satisfaits, ou à un processus de production innovant s'appliquant à des besoins sociaux déjà satisfaits.
- Le mode d'organisation des entreprises peut être facteur de développement quand il permet d'associer différemment les parties prenantes au projet : participation au processus d'innovation de l'entreprise, à sa gouvernance ou à ses résultats.

➔ **Le développement économique doit être mené par les régions**

- Afin de mener une politique économique régionale efficace et ambitieuse, il convient de doter les régions d'une capacité plus grande à investir dans l'économie de leur territoire. L'Acte III de la décentralisation doit s'inscrire dans cette logique.

➔ **Inventer de nouvelles formes d'organisations économiques sur les territoires favorisera l'investissement et la croissance.**

- Alors que la vague d'innovation va renforcer la séparation entre territoires, les modèles d'innovation entrepreneuriale peuvent permettre de conserver des activités économiques et du lien social sur les territoires au travers notamment des Scop ou des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

➔ **Renforcer les fonds propres pour ancrer la propriété des entreprises**

- Renforcer les fonds propres des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) pour leur permettre de se développer, en encourageant l'investissement « patient » du système bancaire et des fonds français.
- Encourager les transmissions d'entreprises permettant de consolider les activités entre PME françaises ou aux salariés, par une fiscalité avantageuse (rapprochement de PME, groupements de Scop).
- Développer l'actionariat salarié dans les PME et les ETI, facteur de stabilité des capitaux.

➔ **Mobiliser l'épargne des Français pour l'investissement et le soutien des PME, et notamment celles de l'économie sociale et solidaire, et des clusters innovants**

- Poursuivre les dispositifs de type PEA-PME en renforçant le fléchage de l'épargne vers les entreprises qui ont un ancrage territorial.
- Développer l'épargne solidaire en renforçant la sensibilisation des salariés sur les Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES).

➔ **Renforcer le concours bancaire pour l'investissement dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire**

- Mettre en œuvre les dispositions prévues par la loi relative à l'économie sociale et solidaire pour renforcer le suivi statistique public de l'activité économique et de financement du secteur.



➔ **Soutenir la création et le développement d'entreprises dont la dynamique repose sur des emplois ancrés territorialement**

- Intégrer des critères d'ancrage territorial des emplois et des activités dans les appels à projets et appel d'offres des pouvoirs publics et collectivités.
- Intégrer les acteurs de l'économie de proximité dans les schémas régionaux de développement économique.
- Mobiliser les moyens des BPI France (niveau national et régional) et des investisseurs institutionnels en faveur du soutien aux entreprises qui assurent un lien entre des besoins sociaux et sociétaux et le marché.
- Mettre en place l'équivalent du CICE pour les structures qui ne peuvent en bénéficier compte-tenu de leur statut : associations, coopératives agricoles, services de soins et d'accompagnement mutualistes.
- Investir dans le capital humain pour former les nouvelles générations sur les nouvelles formes d'entreprendre, génératrices de cohésion sociale et de confiance collective en l'avenir.

➔ **Développer les moyens des régions sur le soutien à l'investissement**

- Doter les régions d'une capacité plus importante à investir dans les infrastructures :
 - ➔ Mise en place des 3,5 milliards d'euros annoncés par la Caisse des Dépôts auprès des collectivités territoriales pour la construction des réseaux de télécommunication.
 - ➔ Soutien aux investissements de bâtiment et travaux publics répondant aux nouvelles normes environnementales.
 - ➔ Soutien à la démarche de concertation engagée par les partenaires sociaux des Travaux Publics – dont les SCOP – relative aux moyens de financement d'infrastructures par les collectivités locales et à la compensation de la perte de ressources liée à l'abandon de l'écotaxe.
- Retravailler les montages de partenariats public/privé pour développer l'investissement dans l'entretien, la modernisation et le déploiement des infrastructures.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire : un rôle grandissant dans l'économie française et sur les territoires

- ➔ **Acteur économiques de terrain**, les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont présentes sur l'ensemble du territoire et constituent une force économique et un gisement d'emplois non délocalisables. L'ancrage des activités en France et dans nos régions permet :
 - des emplois pérennes,
 - une participation au développement local,
 - une distribution des richesses créées aux territoires,
 - la construction de territoires de confiance par la création d'une cohésion sociale territoriale.
- ➔ **Par leur gouvernance démocratique et leurs réserves impartageables**, les entreprises de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans cet ancrage national et régional des activités dans la durée.
- ➔ Comme tout acteur économique, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont besoin d'avoir accès à des capitaux pour se développer. Afin de favoriser le changement d'échelle, il convient de lever les verrous liés aux difficultés structurelles de financements des entreprises de l'économie sociale et solidaire.



Garantir le pouvoir d'achat par une rémunération équitable



CONTEXTE

L'actualité récente a été marquée par des débats importants autour du salaire minimum, avec l'idée de modulations en fonction de publics, notamment, en lien avec la question du coût du travail. En France, au cours de ces dix dernières années, le SMIC a connu une progression trois fois plus importante que le salaire moyen en France. Le phénomène induit également un tassement des grilles de rémunérations.

En parallèle et dans un contexte de crise économique, la question du pouvoir d'achat préoccupe une partie importante des Français. Dans un contexte de chômage de masse, de développement du nombre de travailleurs pauvres et de la précarisation de certaines situations familiales, notamment des femmes seules avec enfants, on assiste à des phénomènes de paupérisation et d'exclusion massifs.

Dans le cadre du Pacte de responsabilité, le relevé de conclusions des partenaires sociaux interprofessionnels prévoit l'ouverture d'une délibération avec les pouvoirs publics sur le développement de la participation et de l'intéressement, notamment par une fiscalité incitative.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, composée d'une majorité de TPE (87% des entreprises), la politique salariale s'appuie en grande partie sur les politiques de rémunérations négociées au niveau des branches professionnelles. Par ailleurs, pour certains secteurs, les refus d'agrément systématiques d'augmentation de la valeur du point, nuisent considérablement à la capacité d'action des partenaires sociaux et contribuent à ternir l'image du secteur en matière de sécurisation.

En outre, dans le secteur associatif, impacté à la fois par la concurrence du secteur lucratif et les logiques d'appels d'offres, il est extrêmement difficile d'inscrire le développement de l'activité dans une logique pluriannuelle. Cette situation conduit à une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement des structures, salaires compris.

À noter que les Scop, sociétés coopératives et participatives, se caractérisent par un système de rémunération original associant l'ensemble des salariés à une répartition équitable des résultats de l'entreprise. En moyenne, un salarié de Scop, tous métiers et toutes tailles confondus, perçoit 1 850 euros par an sous forme de participation et d'intéressement en plus de son salaire. Alors que moins de 10 % des PME de 50 salariés versent de la participation, toutes les Scop bénéficiaires le font, quelle que soit leur taille.

Hors modèle Scop et mutuelles de santé, actionnariat salarié, participation et intéressement n'existent pour ainsi dire pas dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif, les profits étant réinvestis dans l'objet social de la structure.



L'UDES, dans le cadre du Pacte de responsabilité, a proposé une mesure choc, visant une réforme de la taxe sur les salaires, et devant entraîner la création de 100 000 emplois sur cinq ans dans le secteur associatif et les services de soins et d'accompagnement mutualistes. En outre, l'UDES continue de demander la mise en place d'une politique ambitieuse de soutien à l'activité sur une base pluriannuelle et concertée, de manière à ce que la pérennité des structures, de l'activité et de l'emploi soit assurée. Pour l'UDES, dans une période de rémission post-crise, la priorité reste le maintien et la création d'emploi. Ce n'est qu'à cette condition que des politiques de rémunération plus attractives pourront être envisagées.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

- ➔ **Valoriser systématiquement l'ensemble des composantes de la rémunération**, à l'aide d'outils comme le bilan social individuel qui met en valeur un certain nombre d'éléments pris en charge par l'employeur (prévoyance et complémentaire santé généralisée suite à la loi du 14 juin 2013, retraite, tickets restaurants, primes, accès à la formation professionnelle, congés supplémentaires, etc.). Il s'agit ainsi de rappeler qu'au-delà du salaire de base, les éléments variables et les avantages sociaux dont bénéficient les salariés doivent être pris en compte.
- ➔ **Encourager le développement de l'épargne solidaire** grâce aux produits d'épargne d'entreprise et aux Fonds Communs de Placement Solidaire (FCPS) qui y sont associés.
- ➔ **Prévoir la possibilité de verser des primes aux salariés, défiscalisées et exonérées de charges**, afin d'encourager le pouvoir d'achat.
- ➔ **Garantir l'effectivité du principe d'égalité professionnelle** entre hommes et femmes notamment en matière de rémunération.
- ➔ **Soutenir le développement des groupements d'employeurs** ou des autres modalités de coopérations interentreprises (mutualisation d'emplois) afin d'accroître le volume horaire des salariés à temps partiel, notamment, et ainsi de leur garantir un niveau de rémunération plus conséquent.



Rénover notre politique de santé



CONTEXTE

1. Pour un système de santé plus juste et plus lisible

Le système de santé français est reconnu comme étant l'un des plus performants au monde en termes de qualité et d'organisation de soin. Pilier du pacte républicain, il constitue un des acquis du modèle social français mais son financement et sa pérennité sont menacés.

Par ailleurs, l'accès au soin est marqué par de profondes inégalités sociales : 15% des Français renoncent aux soins pour des raisons financières et territoriales ; 2 millions de Français sont victimes de la désertification médicale.

L'économie sociale et solidaire est un acteur majeur du système de santé qui œuvre à améliorer l'accès aux soins tout en rendant notre système de santé plus efficient, au travers :

- ➔ de la prévention et de la promotion de la santé,
- ➔ des structures de soins ou d'accompagnement,
- ➔ ainsi que de la couverture santé complémentaire.

L'UDES accueille favorablement les 3 piliers de la stratégie nationale de santé : développement de la prévention, parcours de santé organisé autour du patient et des soins de premier recours, rénovation du pilotage du système de santé.

Elle approuve également les objectifs poursuivis par le projet de loi de santé, qui doit permettre de réduire les inégalités, améliorer l'efficacité du système de santé et renforcer la démocratie sanitaire.

L'UDES reste toutefois vigilante concernant :

- ➔ L'absence de reconnaissance, des organismes complémentaires dans la loi, non seulement comme financeurs, mais aussi comme acteurs et régulateurs du système de santé.
- ➔ Les conditions de généralisation du tiers payant, réelle avancée pour les patients, qui doit se faire en respectant le rôle des organismes complémentaires.
- ➔ La réforme du service public hospitalier, en se gardant d'opposer les hôpitaux publics aux cliniques privées.
- ➔ Les mesures d'habilitation à légiférer par ordonnance, qui pourraient concerner les Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA). Il est indispensable que les structures de soins mutualistes puissent participer au développement des maisons ou pôles de santé.

2. Faire de l'entreprise un lieu privilégié de promotion de la santé, en lien avec la politique de santé publique

Les récents travaux du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT) ont permis de pointer la nécessité de revoir la gouvernance globale de la politique de santé au travail, dynamique qui paraît indispensable alors même que la définition des orientations du 3^{ème} Plan santé au travail va être lancée.

La santé au travail et les conditions de travail sont une clé de la performance et de la compétitivité française, mais également une des conditions du maintien dans l'emploi des seniors, dont le marché du travail français a besoin.



La récente enquête « conditions de travail » de la DARES témoigne d'une perception accrue de la part des salariés des phénomènes d'intensification du travail dans tous les secteurs, questionnant directement les politiques de santé au travail, quel que soit le niveau de leur mise en œuvre.

L'UDES porte pour sa part une vision progressiste tendant à faire de la qualité de vie au travail – dont la santé est une des composantes essentielles - un des facteurs d'attractivité et de motivation des salariés dans l'économie sociale et solidaire.

L'UDES a signé, le 31 juillet 2010, un accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dont le stress au travail, suivi de nombreuses déclinaisons dans les branches et secteurs professionnels qu'elle couvre (animation, logement social, foyers de jeunes travailleurs, aide et soins à domicile, action sanitaire et sociale...). Au sein de l'économie sociale et solidaire, des approches novatrices en matière de santé au travail ont été mises en place : l'instauration d'instances en charge de questions de santé et sécurité au travail pour les structures non soumises à l'obligation légale de constituer un CHSCT (ateliers et chantiers d'insertion, centres sociaux et accueil de jeunes enfants).

LES PROPOSITIONS DE L'UDES POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ PLUS JUSTE ET PLUS LISIBLE

1. Faire de la prévention un pilier de la politique de santé en France

- ➔ **Renforcer la coordination des actions de prévention dans les structures de soins mutualistes** dans le cadre du programme de soins de premiers recours (GASPAR - Garantir l'Accès aux Soins de Premiers Recours) porté par les mutuelles de santé.
- ➔ **Faire de l'intervention à domicile des personnes en perte d'autonomie un pilier de la prévention.** En effet, l'intervention à domicile se caractérise par une présence au cœur même du domicile, en contact direct avec la personne fragilisée et son entourage proche et concoure de façon active aux enjeux de prévention.



2. Organiser l'accès aux soins à tous à l'échelle territoriale

- ➔ **Améliorer l'information de tous sur l'offre de soin de proximité.** Une dispensation de soins efficace et coordonnée passe par une information des patients sur l'offre de soin sur les régions et les territoires. L'UDES soutient l'idée de GPS Santé et souhaite que l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux à but non lucratif soient associés à cette démarche.
- ➔ **Renforcer les soins de premier recours** dans une logique de parcours santé en intégrant tous les acteurs de santé et de soins. Les employeurs de l'économie sociale et solidaire souhaitent que soient renforcés, partout en France, les programmes de soins de premiers recours qui associent les organismes mutualistes, les centres de santé, les acteurs sanitaires et médico-sociaux, les complémentaires santé afin d'améliorer l'accès coordonné aux soins.



Rénover notre politique de santé

3. Faciliter l'accès de tous aux soins

- **Généraliser le tiers payant** : l'UDES est favorable à la généralisation du tiers payant chez les professionnels de santé. Le tiers payant facilite l'accès aux soins pour les patients quel que soit leur revenu. Il garantit aux médecins le paiement des actes et contribue à améliorer le parcours de soin, en orientant les patients vers leur généraliste plutôt qu'aux urgences.
- **Reconnaître le rôle des organismes complémentaires comme un acteur à part entière de notre système et non comme un payeur « aveugle »**. C'est pourquoi les mutuelles santé sont engagées, avec les autres familles de complémentaires, dans un projet qui permettra, en 2017, à l'ensemble des professionnels de santé, y compris les médecins, de pratiquer le tiers payant intégral sans que cela empiète sur le temps consacré aux soins.
- **Reporter la mise en œuvre du dispositif d'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)** prévue par la LFSS 2014 au 1^{er} janvier 2016. Ce dispositif, destiné à améliorer la couverture santé des populations aux ressources peu élevées, nécessite d'être d'avantage coordonné avec l'ensemble des acteurs concernés. L'entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2015 n'est pas tenable.

4. Faire des services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile un axe prioritaire de l'accès pour tous au soin

- **Organiser plus efficacement les sorties d'hospitalisation** pour les personnes âgées en risque de perte d'autonomie, en évitant les ruptures d'accompagnement.
- **Décloisonner les financements des parcours de santé** pour favoriser une meilleure organisation autour du patient dans une logique de gradation de la réponse aux besoins : de la prévention des risques de fragilité à l'accompagnement des personnes en situation « de grande dépendance ».
- **Rendre l'organisation des soins à domicile plus performante** en créant des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) qui regroupent les services d'aide (SAAD) et les services de soins infirmiers (SSIAD).

5. Organiser le partage des données publiques de santé avec l'ensemble des acteurs

- **Organiser et réguler l'accès aux données santé** : les mutuelles santé, au travers de l'UDES approuvent l'idée d'un partage des données de santé en vue d'améliorer et de renforcer l'efficacité des soins pour tous mais il nécessite une coordination de l'ensemble des acteurs, au travers d'une gouvernance partagée des instances de pilotage et de gestion des données.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES POUR FAIRE DE L'ENTREPRISE UN LIEU PRIVILÉGIÉ DE PROMOTION DE LA SANTÉ, EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

1. Agir pour une politique de santé tout au long de la vie professionnelle

- **Identifier les facteurs de pénibilité au niveau de l'organisation professionnelle**, métiers par métiers, afin de prendre en considération les réalités d'un secteur et de prévenir ainsi l'insécurité juridique dans le cadre de la mise en œuvre du compte pénibilité.

- ➔ **Poursuivre le renforcement de la connaissance et du suivi des phénomènes de santé au travail**, et mieux appréhender les interactions entre santé au travail, santé publique et santé environnementale.
- ➔ **Mener un bilan des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle pour amplifier l'efficacité de leur action.** Dans tous les cas, il convient de renforcer les mesures de sensibilisation en direction des entreprises et des salariés sur les enjeux en la matière, les acteurs compétents et les solutions visant à privilégier le maintien dans l'emploi.

2. Renforcer le rôle d'accompagnement des employeurs par les services de santé au travail

- ➔ **Promouvoir le rôle du médecin du travail et des services de santé au travail dans l'accompagnement des employeurs** dans l'évaluation des risques professionnels et les solutions de prévention à mettre en place, et ce, tout particulièrement dans le cadre de la mise oeuvre du compte pénibilité qui ouvre des zones d'incertitudes et de complexité majeures pour les employeurs qui auront à le gérer. Cela suppose de poursuivre la réforme des services de santé au travail entamée en 2010.



- ➔ **Renforcer le rôle des CARSAT dans l'accompagnement des employeurs**, en privilégiant leur organisation par pôles de compétences spécialisés en fonction de proximités métiers et de proximités des risques, dans le but de favoriser une approche spécifique des problématiques et des solutions adaptées aux situations rencontrées. L'accompagnement des entreprises doit également être renforcé par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et son réseau d'Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).
- ➔ **Faciliter et renforcer l'accès prioritaire des PME et TPE** – souvent les plus dépourvues lorsqu'il s'agit de traiter les questions de prévention des risques – aux services de conseil du réseau des préventeurs publics.

3. Promouvoir le dialogue social sur les questions de santé et conditions de travail

- ➔ **Organiser la représentation de l'UDES au sein des organes de gouvernance** des instances compétentes en matière de santé et sécurité au travail, notamment le Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT), l'ANACT et son réseau d'ARACT.
- ➔ **Renforcer le dialogue social sur la santé au travail**, dans les entreprises dans lesquelles le sujet est peu abordé, en raison de leur taille : pour ce faire, créer les conditions favorables à la mise en place de CHSCT interentreprises sur des bassins d'emploi présentant des activités connexes.
- ➔ **Mieux former les élus des instances en charge des questions de santé au travail**, aux problématiques propres à la branche en la matière, notamment en incitant les branches professionnelles à mettre en place un référentiel des compétences attendues pour ces mandats, éventuellement assorti d'un référentiel de formation.



Le dialogue social dans le processus de réforme



CONTEXTE

La réforme institutionnelle et territoriale portée lors de la campagne présidentielle de 2012, s'est engagée dans un processus marqué par plusieurs étapes législatives.

Ces derniers projets de lois suivent les orientations portées par le Président de la République, qui a dévoilé le 2 juin 2014 dans une tribune publiée dans la presse quotidienne régionale la nouvelle carte des régions métropolitaines dont le nombre doit passer de 22 à 14, et fixé l'objectif d'une réforme constitutionnelle prévoyant la suppression du conseil général en 2020, ainsi que la simplification du millefeuille territorial pour gagner en efficacité.

L'UDES est globalement favorable à une évolution de l'organisation territoriale de la France. Force de proposition, elle tient à souligner trois points qui doivent structurer la réflexion :

- Le projet de réforme met en avant le développement économique, avec raison ; il ne faudrait cependant pas occulter l'idée de développement social.
- Il convient d'interroger dès maintenant la (re)définition des politiques sociales, de leur financement et de leur gouvernance ; en effet, l'interaction d'acteurs nationaux et locaux dans la mise en œuvre de ces politiques publiques exige leur prise en compte en amont de toute réorganisation d'envergure. Il s'agit notamment des transferts de compétences sociales entre le département et la métropole (fonds de solidarité logement, service départemental d'action sociale, programme départemental d'insertion, aides aux jeunes en difficulté, personnes âgées et action sociale).
- La réforme territoriale doit veiller à la cohérence opérationnelle et la correction des inégalités territoriales, en imaginant le cas échéant un système de péréquation entre les territoires de façon à réduire les inégalités.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

1. La délimitation des régions

- **Renforcer les outils de péréquation budgétaire pour favoriser un développement équitable des territoires** notamment à l'échelon infrarégional, entre les zones métropolitaines et les espaces urbains et ruraux hors métropole, sans préjudice de l'attractivité des pôles métropolitains.
- **Développer les coopérations interrégionales** de façon à dynamiser les projets de territoires et assurer une forme de co-développement notamment en matière budgétaire.

2. Le transfert de compétences vers les métropoles

- **Associer les acteurs socio-économiques du secteur sanitaire et social et de l'aide et soins à domicile** aux orientations stratégiques en matière d'action sociale et de solidarités dans le cadre du transfert de compétences afin de définir par concertation les champs de compétences transférables aux métropoles, au regard des spécificités de chaque territoire.



- ⇒ **Garantir l'équité des territoires entre département et métropole** notamment dans le cadre du transfert de compétences des départements vers les métropoles sur les champs des solidarités et de l'action sociale. Garantir des règles de péréquation permettant de contrebalancer les inégalités de moyens entre des métropoles économiquement riches et des territoires plus fragiles, afin de préserver une égalité de traitement des populations concernées.

3. Le renforcement des compétences régionales

- ⇒ **Intégrer les dimensions sociales, touristiques et culturelles au Schéma Régional de Développement Économique (SRDE)** et associer les partenaires sociaux dont ceux de l'économie sociale et solidaire à l'élaboration des prochains SRDE, en lien avec le schéma régional de développement de l'économie sociale et solidaire prévu par la loi.
- ⇒ **Associer les acteurs socio-économiques de l'économie sociale et solidaire aux Pôles de compétitivité** et les impliquer dans les stratégies de filières, telles que la Silver Economy mais aussi les énergies renouvelables ou l'économie circulaire.
- ⇒ **Intégrer les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) dans les stratégies régionales de développement économique** en associant l'ensemble des parties prenantes.
- ⇒ **Intégrer les partenaires sociaux dans l'élaboration des orientations régionales de la BPI**, y compris les organisations multi professionnelles prévues par la loi du 5 mars 2014.
- ⇒ **Associer les partenaires sociaux aux orientations stratégiques en matière de transport** à travers notamment une consultation dans le cadre de l'élaboration du volet transports du Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.
- ⇒ **Associer les acteurs socio-économiques du secteur du tourisme social aux orientations stratégiques en matière de tourisme** et dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique.

4. Autres dispositions

- ⇒ **Associer l'ensemble des acteurs socio-économiques aux orientations stratégiques en matière d'accès des services au public** et consulter plus particulièrement en amont les opérateurs chargés d'une mission de service public, afin d'identifier dans chaque territoire les leviers d'action pertinents.
- ⇒ **Assurer l'accès au guichet unique dans les territoires.** Dans la logique d'accessibilité des services au public, et à l'instar du schéma départemental éponyme, l'UDES propose que soit élaboré un schéma départemental des guichets de services assurant un maillage du territoire en matière d'accès aux aides pour les domaines de la culture, du sport et du tourisme, élaboré en concertation avec les acteurs socio-économiques des secteurs concernés, et visant l'implantation des guichets sur la base des bassins de vie. Il est également proposé que ces derniers soient annexés aux schémas prescriptifs dans les secteurs concernés.
- ⇒ **Déléguer aux opérateurs le traitement et l'instruction des aides.** Considérant la compétence et les pôles d'expertises développés par les réseaux et fédérations de l'économie sociale et solidaire oeuvrant dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme au niveau des territoires, il est proposé que ces derniers puissent devenir opérateurs pour le compte des collectivités délégataires, dans le cadre de missions de service publics.



Annexe - Les adhérents de l'UDES

Employeurs intervenant dans les champs des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux à domicile, des services à la personne et du logement social

ADESSADOMICILE.....	Le réseau des associations d'aide à domicile
FNAAFP/CSF.....	Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire – membre de la Confédération Syndicale des Familles
Fédération des PACT.....	Fédération Nationale des centres pour la Protection, l'Amélioration et la Conservation de l'habitat et Associations pour la Restauration Immobilière
SNALESS.....	Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-Educatif et Médico-social
UNA.....	Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles
UNADMIR.....	Union Nationale des Associations du service à domicile
UNIO PSS.....	Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Employeurs à but non lucratif intervenant dans le champ des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

FEGAPEI.....	Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales
Croix Rouge Française.....	
SYNEAS.....	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale

Employeurs intervenant dans les champs de l'animation, de l'éducation, de la culture, de l'information et de la communication, du tourisme social et du sport et des actions de prévention à caractère social

COSMOS.....	Conseil Social du Mouvement Sportif
GSOTF.....	Groupement Syndical des Organismes de Tourisme Familial
SADCS.....	Syndicat des Associations de Développement Culturel et Social – membre du CNEA*
SATPS.....	Syndicat d'Associations de Tourisme, de Promotion Sociale, de vacances et de loisirs
SNAECSO.....	Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service des Centres Sociaux et Socio-Culturels
SNEFA.....	Syndicat National des Employeurs de la Formation et de l'Animation – membre du CNEA*
SNEFOS.....	Syndicat National Employeur des Foyers, Résidences Sociales et Services
SNOGAEC.....	Syndicat National des Organisations Gestionnaires d'Activités Educatives et Culturelles – membre du CNEA*
SNRL.....	Syndicat National des Radios Libres
SERQ.....	Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier
SYNESI.....	SYndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion
SYNOFDES.....	Syndicat National des organismes de Formation de l'Economie Sociale
UNML.....	Union Nationale des Missions Locales PAIO, et Organismes d'Insertion Sociale et Professionnelle
UNODESC.....	Union Nationale des Organismes de DEveloppement Social, sportif et Culturel – membre du CNEA*

* Conseil National des Employeurs Associatifs

Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les coopératives

Le CC.....	Le Crédit Coopératif
CGSCOP.....	Confédération Générale des SCOP

Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les mutuelles régies par le code de la mutualité

UGEM.....	Union des Groupements d'Employeurs Mutualistes
-----------	--





7 rue Biscornet 75012 Paris

Tel. 01 43 41 71 72 - Fax 01 43 41 72 22

udes@udes.fr - www.udes.fr

